DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-10

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril 2026 à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 8 avril 2026, sous la présidence de M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Maire.

Etaient présents : M. ARRATIBEL Estéban, M. ARTIGUE Pierre, Mme BARBARANT Sabine, Mme CAREL Nathalie, Mme CASTAING Fanny, M. DARRIGRAND Jean-Baptiste, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, M. de LASSUS SAINT-GENIES Geoffroy, Mme DESTAIN Marianne, M. FAITFEU Fréderic, Mme LEROY Virginie, Mme MARCHAL Agnès, M. OTAL Patrick, Mme PAJOT Elodie, Mme PERTUISET Sophie, M. PIN-BELLOC Thierry, M. TANCHAUD Christophe, Mme TOMAS Christiane.

Etaient absents et représentés : M. CERLES Clément par M. FAITFEU Frédéric.

M. PIN-BELLOC Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Election des délégués du syndicat intercommunal des eaux des cantons centre et nord de Toulouse

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-7 et L 5711-1 ;

Vu les statuts du syndicat intercommunal des eaux des cantons centre et nord de Toulouse ;

Considérant que le syndicat intercommunal des eaux des cantons centre et nord de Toulouse est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison de deux délégués titulaires par commune ;

Considérant que la désignation des délégués a lieu au scrutin secret à la majorité absolue mais que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de voter à scrutin public.

Messieurs ARRATIBEL Estéban et OTAL Patrick se sont portés candidats.

- Nombre votants : 19
- Nombre d'abstentions : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 10

Ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus :
- Pour le 1er siège : **Monsieur ARRATIBEL Estéban** avec 19 voix ;
- Pour le 2ème siège : **Monsieur OTAL Patrick** avec 19 voix.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Charles de LASSUS SAINT-GENIES

MAIRIE ST GENIES BELLEVUE 31180

